Paul et l'Eglise de Corinthe

Dossier 3

Source inconnue

Paul, le mariage et le célibat

« Je voudrais bien que tous les hommes soient comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu un don particulier, l'un celui-ci, l'autre celui-là. »

1 Co 7,7

Lire dans la Bible 1 Co 7

Puis regarder plus particulièrement le passage suivant : 1 Co 7,1-16

[1]Venons-en à ce que vous m'avez écrit. Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme.
[2]Toutefois, pour éviter tout dérèglement, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari.
[3]Que le mari remplisse ses devoirs envers sa femme, et que la femme fasse de même envers son mari.
[4]Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme.
[5]Ne vous refusez pas l'un à l'autre, sauf d'un commun accord et temporairement, afin de vous consacrer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que votre incapacité à vous maîtriser ne donne à Satan l'occasion de vous tenter.
[6]En parlant ainsi, je vous fais une concession, je ne vous donne pas d'ordre.
[7]Je voudrais bien que tous les hommes soient comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu un don particulier, l'un celui-ci, l'autre celui-là.
[8]Je dis donc aux célibataires et aux veuves qu'il est bon de rester ainsi, comme moi.
[9]Mais s'ils ne peuvent vivre dans la continence, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que brûler.
[10]A ceux qui sont mariés j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur : que la femme ne se sépare pas de son mari
[11]– si elle en est séparée, qu'elle ne se remarie pas ou qu'elle se réconcilie avec son mari –, et que le mari ne répudie pas sa femme.
[12]Aux autres je dis, c'est moi qui parle et non le Seigneur : si un frère a une femme non croyante et qu'elle consente à vivre avec lui, qu'il ne la répudie pas.
[13]Et si une femme a un mari non croyant et qu'il consente à vivre avec elle, qu'elle ne le répudie pas.
[14]Car le mari non croyant est sanctifié par sa femme, et la femme non croyante est sanctifiée par son mari. S'il en était autrement, vos enfants seraient impurs, alors qu'ils sont saints.
[15]Si le non-croyant veut se séparer, qu'il le fasse ! Le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ce cas : c'est pour vivre en paix que Dieu vous a appelés.
[16]En effet, sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ?

TOB 2010

P. Fouesnant, *Les gémeaux*

Partager

- L'union homme-femme : essayons de mettre au clair les recommandations données par Paul
  - dans la vie interne du couple (v 1-5) ;
  - dans la forme de son engagement (v 10-16).

- Qu'en est-il du célibat ?

- Pour l'un et l'autre état, comment Paul fonde-t-il son argumentation (surtout v 7 et v 10) ?"

L'organisation du chapitre 7

Présenté comme une **réponse à des questions** posées par les Corinthiens, ce chapitre comprend **deux parties** : la première **(v.1-24)** traite des questions relatives à la **situation de gens mariés**, en incluant une brève parenthèse sur les non-mariés et les veuves (v. 8-9). La seconde partie **(v. 25-40)** aborde un autre état de vie : **les vierges (hommes ou femmes)**, sur lesquels Paul s'explique longuement ; c'est à leur propos que la brièveté du temps revêt une signification toute particulière.
Dans l'ensemble, Paul opère donc une mise au point en considérant les différents états de vie. **Il demande à chacun ce qu'il est capable de réaliser** à partir de l'appel reçu de la part de Dieu, et de la situation dans laquelle il se trouvait lors de sa rencontre du Seigneur. Selon les états de vie envisagés, **l'Apôtre s'engage de manière différente** : il peut s'agir soit d'une prescription du Seigneur, soit d'une demande de la part de Paul, soit d'un simple avis, voire d'une concession.

D'après JP. Lémonon, *Pour lire la première lettre aux Corinthiens*, p.73

La vie conjugale à l'époque de Paul

Les chrétiens issus de tous les milieux sont pris dans un contexte où la vie de couple est vécue de façon très variable. […]
Pour les juifs, le mariage se fait par étapes, ponctuées d'usages bien précis comme les négociations, la rédaction d'un contrat, l'accord des pères et des futurs époux, le versement d'une dot… Dès ces engagements contractés, avant même que la femme vive avec son mari, son infidélité est interprétée comme un adultère (Dt 22, 23-24). Le lien conjugal se forme donc progressivement.
Pour les Romains, le mariage est un consentement qui a pour objet la volonté de **conclure un mariage selon le droit** *(iustum matrimonium).* Cela ne vaut que pour les citoyens libres.[…] Cet accord permet l'acquisition d'une femme, fait passer cette dernière de l'autorité du père à celle du mari et manifeste le souhait d'avoir des enfants. […].
Pour tous **ceux qui ne sont pas citoyens romains** – c'est la majorité des habitants de l'Empire – il n'existe pas de « droit du mariage », pas de système de dot, ni d'enregistrement de naissance pour les enfants du couple et donc pas de droits de succession.
Paul sort le mariage de la pure utilité sociale et de la nécessité de la descendance.

Chantal Reynier Comment l'Evangile a changé le monde, p153-154

Le temps est écourté

Au centre de l'argumentation de Paul se trouve la conviction que le temps est écourté (v.29a) et que la figure de ce monde est en train de passer (v.31b). **Son intention n'est pas d'élaborer une théologie du mariage ou de la virginité, mais d'organiser la vie courante de l'Eglise corinthienne**, à la fois dans la continuité avec le passé (ne pas changer d'état) et dans le provisoire de la situation présente. Si l'Apôtre peut sembler moralement conservateur, ce n'est pas à cause d'une conviction qu'il aurait que le changement est mauvais ; mais parce que, selon lui, du fait que l'homme n'est pas fait pour ce monde-ci, changer les réalités matérielles et sociales ne vaut pas la peine.

D'après M. Quesnel, *Première épître aux Corinthiens*, p.181

Paul, le mariage et le célibat (1 Co 7)

En 1 Co 7, Paul est face à un dilemme au sein de la communauté : alors que la parole de Jésus invite le chrétien au célibat pour le Royaume des cieux, le commandement de Dieu exhorte l'homme et la femme en Gn 1,28 à la fécondité et en Gn 2,24 à l'union conjugale. Paul rappelle que loin d'être une concession à la concupiscence, le mariage apparaît comme le lieu où s'exprime la gratuité de Dieu (un charisme), le lieu du refus de l'égoïsme, le lieu de la sanctification du conjoint et des enfants. Même si le monde arrive aux temps de la fin, l'homme et la femme n'ont pas à le fuir. Au contraire, parce que ce monde ne disparaît pas, qu'il n'est pas mauvais, parce qu'il est urgent d'en montrer le sens, il est nécessaire que l'homme et la femme s'unissent dans le mariage.
Cependant, à côté de cette forme de vie, il y a pour l'homme comme pour la femme une autre forme possible : le célibat. Là encore, il ne s'agit pas de fuir le monde comme le préconisaient les esséniens, mais d'un charisme, choisi en fonction du service plus grand à rendre à l'Eglise, à l'exemple de Paul, et fondé sur le désir de plaire au Seigneur.

C. Reynier, *Vocabulaire des Epîtres de Paul,* Cahier Evangile 88, p.43

La « soumission » dépassée par la référence normative au Christ (1 Co 7,3-5)

D'une manière réellement novatrice, Paul applique ce principe de réciprocité aux relations entre mari et femme, transcendant l'inégalité statutaire entre les sexes et modifiant la nature du mariage. Plus tard, les communautés pauliniennes l'étendront aux relations entre parents et enfants et entre maîtres et esclaves. […]
Cependant, pour Paul, la parité entre Chrétiens trouve son origine dans l'appartenance commune au Christ et dans l'imitation du Christ, ce qui change tout en termes d'éthique aussi bien que d'anthropologie. Fondamentalement.
L'autre n'est plus considéré dans sa différence, ainsi que le faisaient les Grecs et les Juifs, mais comme un « semblable » dans le Christ. […] Ainsi, la soumission des uns aux autres, inhérente à une société très segmentée et très hiérarchisée, est dépassée par la référence normative au Christ, qui crée des rapports de communion et de fraternité.

M.F. Baslez. *Saint-Paul Artisan d'un monde chrétien*, p. 327

Mariage mixte (7, 12-16)

Selon J.P.LEMONON *(Pour lire la première lettre aux Corinthiens,* Cerf Paris 2017 p.77, « Si le conjoint incroyant consent à mener une vie commune, il ne doit pas être renvoyé, car **la sainteté du fidèle se communique à l'infidèle**, tout comme des parents saints confèrent la sainteté à leurs enfants. La certitude de la transmission de la sainteté des parents à leur progéniture sert à Paul de fondement à son argumentation dans le cas d'un couple croyant-incroyant. »

Selon MF Baslez (*St Paul, artisan d'un monde chrétien*, Fayard 1991 et 2008, p.300), « Paul […] justifie le mariage mixte parce qu'il considère **la famille**, ou plutôt la maisonnée […], comme le **champ missionnaire par excellence**. Il importe surtout de conserver les enfants issus de ces unions dans la communauté chrétienne ».

Au verset 15, **Paul autorise les conjoints d'un foyer mixte à se séparer** si la vie conjugale devient impossible après la conversion au christianisme de l'un des deux. C'est ce que la tradition chrétienne a retenu, sous le nom de « **privilège paulin** ». (d'après M. Quesnel, pp. 166-167, qui fait référence au *Code de droit canonique*, édition de 1983, Canon 1143).

Séparation, répudiation, divorce : qu'en est-il de l'attitude de l'Eglise aujourd'hui ?

On sait que ***l'Eglise catholique a progressivement établi le mariage comme sacrement*** *(dernière étape : Concile de Trente, 1563). Dans son exhortation apostolique La Joie de l'Amour (2016), le pape François insiste sur cette réalité :* « Le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux, car « s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Eglise » » (§ 72).
Plus loin, le pape n'occulte pas les difficultés qui peuvent survenir, mais précise :
« Il est important de **faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Eglise**, qu'elles « ne sont pas excommuniées » et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale. Ces situations « exigent aussi que ces divorcés bénéficient d'un **discernement attentif** et qu'ils soient accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fasse peser sur eux un sentiment de discrimination ; **il faut encourager leur participation à la vie de la communauté**. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, **c'est** plutôt précisément **en cela que s'exprime sa charité »** » (§ 243, avec une citation du synode de 2015).

Méditer, prier…

Laissons résonner nos découvertes dans ce que nous vivons aujourd'hui, personnellement et en lien avec le monde qui nous entoure…

La liberté du cœur de Dieu

Le monde serait-il coupé en deux ? D'un côté, celles et ceux qui ont tous les soucis, que des soucis même, les gens mariés, et de l'autre la vie facile, insouciante, sereine, des célibataires et des vierges ! En lisant ces lignes, je découvre que j'ai alors tout faux. Moi qui ne cesse de dire et de croire que si nous, religieux et célibataires de toute espèce, n'avons souci de personne sinon de nous-même, si aucun visage n'habite nos insomnies, alors nous n'aimons pas. Car si nous n'aimons pas par la chair et le sang, comment oser dire que nous aimerions Dieu que nous ne voyons pas ?

Me voilà dubitative devant ces versets de Paul. Il me faut donc remonter le courant, pour aller au-delà de ce sentiment premier et chercher le sens.

Dans sa lettre aux chrétiens de Corinthe, Paul se soucie de ses *« enfants »,* comme il les nomme souvent, car ils peinent à intégrer la place à donner au corps. Pour eux en effet, comme pour Paul et les premiers chrétiens, le temps va vers sa fin, le retour du Christ est imminent, le corps n'a donc plus de poids ni d'importance. C'est dans ce contexte qu'interviennent des conseils de l'apôtre sur les différents « états de vie ». Juste avant ces versets, il s'adressait aux gens mariés. Maintenant, c'est aux vierges qu'il parle. Pour les maîtres d'Israël, seul peut être prôné le mariage. Fonder une famille est une obligation. *« Dieu les bénit et leur dit : soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la »* (Genèse 1, 28). **Le propos de Paul signale une énorme nouveauté : la rencontre du Seigneur rend libre face aux normes**, aux représentations et aux identités du temps. Choisir telle ou telle condition - ou vivre au mieux celle qui est la sienne au présent - n'est pas d'abord lié à l'image sociale attendue de moi, mais à ce qui me correspond profondément. À l'intime de ma liberté la plus essentielle, là où se tient ma boussole. Temps décisif, favorable, où j'habite le coeur de moi-même.

Véronique Margron LaVie 24/01/2018

La sexualité dans le mariage

Faut-il se marier à partir de la « regrettable » constatation qu'on ne peut ***« vivre dans la continence » (v. 9) ?*** *Le pape François réhabilite la dimension érotique de l'amour, après des siècles de rejet énoncé par l'Eglise catholique.*

« La sexualité n'est pas un moyen de satisfaction ni de divertissement, puisqu'elle est un langage interpersonnel où l'autre est pris au sérieux, avec sa valeur sacrée et inviolable. […] **L'érotisme apparaît comme une manifestation spécifiquement humaine de la sexualité**. On peut y trouver « la signification conjugale du corps et l'authentique dignité du don » (saint Jean Paul II). Dans ses catéchèses sur la théologie du corps humain, saint Jean-Paul II enseigne que la corporalité sexuée « est non seulement une source de fécondité et de procréation », mais qu'elle comprend « **la capacité d'exprimer l'amour** : cet amour dans lequel précisément l'homme-personne devient don ». L'érotisme le plus sain, même s'il est lié à une recherche du plaisir, suppose l'émerveillement, et pour cette raison il peut humaniser les pulsions. Par conséquent, **nous ne pouvons considérer en aucune façon la dimension érotique de l'amour comme un mal permis** ou comme un poids à tolérer pour le bien de la famille, **mais comme un don de Dieu** qui embellit la rencontre des époux ».

Pape François, *La Joie de l'Amour*, § 151-152

Cela m'étonne toujours, dit Dieu,
d'entendre les gens dire :
- Nous sommes mariés !
Comme si on se mariait un jour !
Laissez-moi rire.
Comme si on se mariait une fois pour toutes.
Ils croient que c'est arrivé,
et qu'ils peuvent vivre, vivre
de leurs rentes d'amour de gens mariés.

Comme si on se mariait un jour.
Comme s'il suffisait de se donner une fois,
une fois pour toutes.
Comme si moi-même,
j'avais fait le monde en un jour ;
Comme s'il ne fallait pas, à tout prix,
par un bon sens enfin,
se marier tous les jours que je fais.

Les hommes ne doutent de rien !
Deux moitiés ont tant à marier !
Quand on a été vingt ans seul,
jeune homme seul, jeune fille seule,
si différents,
de souches étrangères l'une à l'autre
depuis des générations d'antan.
Que de choses à donner et à recevoir.
Que de choses à recevoir
et à donner, mes enfants !

Charles Péguy

GratitudePhotography, Flickr